Le Congrès des P. T. T.

Pas de politique ! dit-on. Des délégués étrangers commentent la situation

Le Congrès de l'Association générale des employés des P. T. T. s'est ouvert hier matin, à huit heures, à la salle des Sociétés Savantes, à Paris.

Cent-quarante délégués, représentant 120 groupes et 71.000 adhérents, prennent part aux travaux du Congrès. Le bureau a été ainsi constitué : MM. Biron, trésorier de Lyon), président ; Verdil, Tristan-Lamy, Mlle Forery, assesseurs ; Bernas et Pesner, secrétaires permanents du Congrès.

Il est à remarquer, en remarquant : MM. Simonnet, Fouquet, du syndicat des sous-agents ; Pazron, des ouvriers des lignes ; Alihanaroff, représentant de la Bulgarie ; Carey, représentant de la Grande-Bretagne, etc.

Au cours de la séance, un délégué soulève un incident en déposant une motion invitant les postiers à affirmer leurs sentiments républicains.

Cette motion n'est pas mise aux voix et l'assemblée décide de reporter toutes les propositions ayant un caractère politique.

En partie cet incident du délégué anglais qui fait allusion à la dernière grève des postiers :

« Vos collègues anglais, a-t-il dit, ne doutent pas que la conduite adoptée actuellement par les postiers de France en fait été qu'après en avoir pesé la gravité.

« Nous avons suivi avec le plus vif intérêt les phases de la lutte, et n'a-t-il en notre pouvoir de prendre, vos affaires, nous l'avons fait de tout cœur.

« De nos vœux, camarades, de garder plus ... la parole et de retarder vos délibérations ...

... de vous adresser qu'un mot, un mot d'alerte pour ... l'immobilité que vous ... de vos intérêts. ... de l'autre côté du détroit applaudiront à vos succès, car, je vous le répète, ils sympathisent de tout cœur avec vous.

Le délégué bulgare a également pris la parole. Il a envisagé l'éventualité d'une entente internationale des postiers. Puis le président donne lecture d'une lettre de sympathie adressée au congrès par les Suédois.

Sur la proposition de MM. Chastenet et Bougaard, le congrès vote par acclamation l'ordre du jour suivant :

Les agents des P. T. T., réunis en congrès, envoient leur salut fraternel à tout le prolétariat organisé national et international.

Les Grèves dernières

M. Parussis, secrétaire de l'A. G. a donné, au milieu du plus grand silence, lecture de son rapport dans lequel il a fait l'historique des deux grèves des postes.

« Ces événements, a-t-il dit, seront d'un bon enseignement pour nous et pour les travaux publics ».

Le rapport a été renvoyé à l'examen d'une commission.

Le trésorier général, dans son rapport, constate en ces termes l'augmentation du nombre des adhérents :

Malgré des difficultés graves que l'A. G. vient de subir, dit-il, le nombre des adhérents est actuellement de 13.102, alors que l'année dernière, il était seulement de 12.757, d'où augmentation de 345.

Cette augmentation du nombre des adhérents est due à l'activité manifestée par notre Association dans la question du budget, dans les démarches sur l'avancement, sur le déplacement collectif des receveurs ; c'est notre intervention du remaniement de la discussion du budget ; c'est, enfin, le travail de l'Association en face de l'Administration hostile et du Parlement malfaisant qui est vale cette croissance.

En question de la transformation de l'Administration en syndicat provoquera sans doute de nombreuses incidents.

Arrestation d'un banquier

Verdun, dimanche à midi, la gendarmerie a arrêté M. Brasseur, directeur de la Banque de la Meuse (Banque Brasseur et Cie), dont le siège social était à Verdun.

M. Brasseur dirigeait, outre cette banque, une carrière de pierres, montée par actions, et les fours à chaux d'Handainville.

Depuis longtemps, les affaires de la banque périclitaient. Elle était en liquidation et M. Brasseur avait réussi à rembourser plusieurs centaines de milliers de francs à ses créanciers. Mais il n'a pu éviter les effets d'une dernière plainte.

LES CHIENS DE POLICE

Les chiens de police continuent à faire merveille à Berlin. Un cabaretier avait été cambriolé et la police ne perdait en conjectures sur l'identité du voleur, lorsqu'on eut l'idée d'amener un chien. Celui-ci, après avoir flairé un peu de graisse qui se trouvait dans l'auberge et qui avait été renversé par le malfaiteur, sortit et, sans hésitation, mena les agents chez un ouvrier des environs.

On reconnut alors de nombreuses taches de graisse sur les vêtements de cet homme qui, finalement, fit des aveux complets.

Un cheminot a aussi été découvert avec le concours d'une chienne de police, qui compte à son actif de nombreux exploits ; mais, cette fois, l'inculpé mis énergiquement

Les Chauffeurs de la Drôme

LES VOLS

L'affluence, hier, était aussi considérable que les jours précédents.

On procède immédiatement à l'interrogatoire de David et Berruyer, qui, de concert avec Lamarque, le 3 mai 1907, ont tenté d'ouvrir le coffre-fort de l'hospice de Romans qu'ils avaient transporté dans une pour intérieure. Dérangés par une infirmière qui apparut à une fenêtre, les bandits durent se retirer sans mettre leur projet à exécution.

On arrive à la quatrième inculpation, qui concerne encore David, Berruyer et Lamarque. Il s'agit d'une tentative de vol au préjudice de M. Crozel, de Romans, qui n'a pas abouti par une circonstance indépendante de la volonté des bandits.

Le président explique comment de quelle façon David, Liottard et Berruyer ont opéré deux la cambriolerie commis dans la nuit du 8 au 9 octobre 1907, dans l'église de Saint-Jean-de-Romans, au moyen d'une fausse clé ont soustrait un calice et une custode. A noter qu'ils avaient prémédité au préalable de leur le curé et sa servante et qu'une circonstance fortuite, un chien qui hurlait, les empêcha de mettre à exécution leur projet. David et Liottard reconnaissent les faits. Berruyer, selon son habitude, proteste pour la forme.

C'est encore David et son indicateur Berruyer qui sont inculpés des affaires suivantes :

Cambriolage de l'habitation de Mme Chevyson, du Bourg-de-Péage, à laquelle on a soustrait 800 fr. ;

Vol de montre et montion commis par les mêmes individus au préjudice de M. Dupart, négociant forain, demeurant à Valence, rue de la Cartoucherie.

Ce vol eût la série des métaux reprochés aux chauffeurs de la Drôme.

L'HOMME AUX DIAMANTS

Lemoine est condamné à six ans de prison

La 10e chambre correctionnelle a rendu son jugement dans l'affaire Lemoine.

Lemoine qui, au début de l'audience, avait déposé des conclusions, est condamné à six ans de prison, trois mille francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

Statuant ensuite sur la demande des parties civiles, le jugement accorde à M. Werther, la somme de 10.000 francs à titre de provision, disant qu'il y aurait lieu de libeller les dommages et intérêts par état. Quant à MM. Feldschuer et Templer, se déclarant représentant la Chambre syndicale de la bijouterie, le jugement les déboute de leur demande comme partie civile.

***

Les attendus du jugement

Les attendus du jugement sont intéressants :

Attendu, dit-il, que les circonstances de fait dans lesquelles opérait Lemoine avec un matériel rudimentaire ou informe, ne laissent aucun doute sur le caractère fantaisiste et frauduleux de ses expériences ; qu'aucune méthode scientifique n'a jamais présidé à cette parodie grossière des travaux de Moissan ; que ses substances étaient simplement de simples pierreries, sans avoir rien de commun avec le diamant ; qu'en outre, ces substances ne pouvaient se produire ; que les lampes, gadgets, lorsque le cristal restait au jour, virait uniquement dans la crainte de l'opérateur qui annonçait d'avance, sans être jamais démenti par l'événement, la nature du produit ; qu'il n'est pas vraisemblable, dans ces conditions, que le prévenu ait pu croire à un gain, sans raison plausible, du bout ou du diamant de bijouterie ;

Qu'en un mot, le four électrique, les poudres, le creuset, le mortier d'acier dans lequel il travaillait n'étaient qu'une mise en scène destinée à permettre à Lemoine de glisser les diamants dans le creuset au moment opportun.

Attendu que le nouvelle formule que Lemoine a révélée à l'audience n'est pas plus sérieuse que celle insérée dans le pli remis à M. Werther ; que dépourvue de tout caractère scientifique, contrefaite par les résultats mêmes de l'analyse des scories du résidu provenant des expériences de 1906 et 1908, elle est à la fois incohérente et inintelligible, et qu'en la dévoilant « pour sonner le glas du diamant », le prévenu n'a eu d'autre but que de perpétuer l'équivoque...

Le procès de l'évêque de Bayonne

On n'a pas oublié la comparution, il y a huit jours, devant le tribunal correctionnel, de M. Gieure, évêque de Bayonne, poursuivi pour violences à la liberté des ministres publiques. M. Gieure avait donné des instructions pastorales qu'il fit publier d'abord, et ensuite lire en chaire dans les églises de son diocèse, contre les acquéreurs de biens ecclésiastiques.

L'affaire avait été renvoyée à huitaine.

Hier matin, le tribunal a prononcé son jugement.

M. Gieure a été condamné à 500 francs d'amende, deux autres ecclésiastiques MM. Mirande, vicaire général du diocèse, et Larre, curé de la paroisse Sainte-Eugénie, à Biarritz, tous deux poursuivis pour lecture en chaire des instructions incriminées, ont été condamnés à 25 francs d'amende et aux dépens solidairement.

Les prévenus assistaient pas à l'audience.

MÉPRISE MORTELLE

C'est un rôdeur qu'il voulait frapper, c'est son père qu'il blesse

Depuis quelque temps, des maraîchers se rôdaient la nuit, à Saint-Ouen-sur-Seine, près de Levrier, dans le clapier d'un propriétaire. Le fils de celui-ci se mit en embuscade et tira dans l'ombre contre les voleurs supposés.

Il blessa mortellement son propre père.

Le meurtrier est dans le désolation, on doit la surveiller pour qu'il n'attente pas à ses jours.

Une enquête est ouverte.

LES DÉPUTÉS-MAIRES

Le groupe des députés-maires qui s'est récemment formé à la Chambre a constitué définitivement son bureau présidé par M. Dupuisson, député de Flaisère.

Ont été nommés : vice-présidents, MM. Clémentel, Devins, Louis Baudet, Chapuis (du Jura), Delpierre, Treignier.

Secrétaires, MM. Morel (Haute-Saône), Paul Constans (Allier), Delaunay.

Questeurs, MM. Saumade, Jean Durand (Aude).

Aéronaute Electrocutée

Une aéronaute, très connue en Amérique, Mme Dell Meixell, est morte à Lewel (Michigan), dans des circonstances particulièrement dramatiques.

A l'occasion des fêtes de l'Indépendance américaine, une grande foule était venue assister à l'ascension d'un ballon que Mme Meixell devait piloter.

Le ballon s'éleva sans incident, mais bientôt la nacelle s'accrocha à plusieurs fils électriques à haute tension.

Avant que le courant pût être interrompu, la malheureuse femme essaya de dégager la nacelle et fut électrocutée. Quelques secondes après, le ballon venait s'abattre sur le sol.

L'OPÉRA EN ANGLETERRE

7,500,000 fr. pour le subventionner

Le « Morning Post » dit qu'un gentleman bien connu se déclare prêt à donner une somme de 7.500.000 fr. pour le création de théâtres d'opéra en Angleterre.

Chambre des Députés

Séances du Lundi 5 Juillet

LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Henri Brisson.

La question Crétoise

M. Denys Cochin adresse une question au Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'évacuation de la Crète par les troupes russes, anglaises, italiennes et françaises. C'est demain que les troupes quitteront ce pays. Qu'en est-il ? Qu'en a-t-il été ? Que le pavillon ottoman va continuer de flotter sur l'île jusqu'à la fin des négociations ? Mais à tout bien imaginer qu'une fois les troupes des puissances retirées, la Grèce et la Turquie vont s'envoyer quelques déclarations d'amour, d'amour libre (Rires), puisque les puissances n'ont pas donné la bénédiction nuptiale.

Il est donc indispensable que des mesures soient prises pour assurer le respect de la situation actuelle.

LA QUESTION MISE AU POINT

par le ministre des affaires étrangères

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, répond.

La Crète, dit-il, a été mise en dépôt aux puissances par le sultan en février 1897. Depuis, l'Autriche-Hongrie s'étant retirée de ce dépôt, des détachements de troupes russes, anglaises, italiennes et françaises ont été envoyées dans l'île.

Des ressources financières ont été créées, le recrutement d'une gendarmerie locale organisé, une Constitution élaborée, un haut commissaire chargé de maintenir l'ordre et le décorer. La Chambre a voulu associer à la vie administrative et politique.

Cette période a été pour la Crète une période de calme, comme elle en avait rarement connu. Le gouvernement du prince Georges, pour celui de M. Zaïmis, s'est mérité les éloges que leur a jugnés M. Cochin.

Les troupes ont été, comme les puissances s'y étaient engagées, réduites de moitié le 1er janvier dernier.

Les puissances protectrices ont également prises les décisions suivantes :

1° L'évacuation des détachements entreprise par elles dans l'île sera terminée le 21 juillet ;

2° Une proclamation sera adressée aux Crétois, leur annonçant que les puissances laisseront dans la baie de la Suda quatre bâtiments en alliance résolues à assurer le maintien du « statu quo » ;

3° Le texte de cette proclamation sera communiqué à la Porte.

Les puissances ne refusent nullement à entrer en conversation avec la Turquie sur la question crétoise ; mais elles estiment que le moment opportun n'est pas arrivé.

Il se complète par l'esprit de modération et de sagesse de la Turquie, de la Grèce et de la Crète pour ne pas faire surgir de difficultés nouvelles. Nous avons tous tout lieu d'espérer que le calme dont nous avons été heureux de faire bénéficier leur sagesse commune, ne sera pas troublé. (Très bien ! sur de nombreux bancs.)

Les décorations des savants

La Chambre adopte sans débat une proposition de M. Desplas tendant à décerner à des savants français un certain nombre de décorations de la Légion d'honneur à l'occasion de l'inauguration du monument international élevé en l'honneur de Lamarck et de celle de la statue de Buffon.

L'Université d'Alger

On adopte un projet constituant en université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger.

LES TARIFS DOUANIERS

Déclarations de M. Cruppi

La Chambre reprend la discussion générale sur le revision douanière.

M. Cruppi, ministre du Commerce, a la parole.

Une déclaration pour commencer. Le Gouvernement ne saurait accepter un projet de revision douanière qui n'aurait pas un caractère de grande modération et de prudence réfléchie, et entend sen tenir au programme formulé lors de l'élaboration du régime de 1892. Ce régime doit rester intact et ne doit faire l'objet que d'une revision partielle.

La politique de la France doit être une politique d'expansion et de protection modérée. (Très bien sur divers bancs).

Parlant des représailles, l'orateur estime qu'elles ne doivent pas se produire et que dans un tarif bien fait, on ne peut garantir qu'elle n'eura pas de conséquences.

Le ministre, s'appuyant sur les statistiques, indique quelles ont été nos exportations durant les années précédentes en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Russie, etc... En 1907, dit-il, on leur a vendu 3 milliards 500 milliards de marchandises.

La séance est suspendue à 4 h. 25 et reprise à 4 h. 45.

M. Cruppi reprend son discours.

Il étudie l'œuvre de la commission et assure que les conseils généraux, consultés, se sont prononcés pour une revision limitée, de même qu'un grand nombre de chambres de commerce.

M. Cruppi donne, parce que quelques observations s'élèvent, lecture des déclarations favorables des chambres de commerce, notamment de celles de Reims, Valenciennes, Tourcoing, etc. La principale conclusion en est le protection rurale.

Le ministre rappelle ensuite les débats de 1892 où M. Méline disait : « Ne négocions pas ». (Mouvements).

Maintenant, ajoute-t-il, on nous conseille de négocier.

Il affirme les prérogatives gouvernementales en matière de convention et s'engage dans une discussion de chiffres au sujet du tarif général et du tarif minimum. Puis il entre dans le détail des modifications taxes sur les divers produits prévus en projet.

M. Cruppi dit que le gouvernement n'est pas d'accord avec la Commission en ce qui concerne le relèvement du tarif minimum qui rampirait certains traités internationaux sur certaines matières ; surtout en ce qui concerne les belles oléagineuses et les acheteurs spéciaux, les lentes, les fers, etc... Il estime que la Chambre, sur ces points, saura se mettre d'accord avec les nécessités. Pour le reste, il estime ce qui concerne les fils de lin et les fils de coton. Sur tous ces points le gouvernement demandera le maintien du tarif actuel. (Très bien).

Sur une interpellation de M. Veillet, M. Cruppi s'élève contre l'idée que les gouvernements étrangers pourraient exercer des représailles. Puis, aux chiffres à l'appui, il note que les surchauffes actuelles seront réduites considérablement avec le projet du gouvernement. (Très bien).

Enfin le Ministère du Commerce espère que la Chambre, en se gardant de toute exagération, pourra servir l'intérêt national. (Applaudissements divers).

M. Klotz monte à la tribune.

On réclame le renvoi à demain.

M. KLOTZ A LA TRIBUNE

M. Klotz parle quand même au milieu du bruit.

La Chambre, dit-il, a entendu le critique de l'œuvre de la commission ; celle-ci demande qu'il lui soit permis d'intervenir avant la décision à prendre. Elle attend que ce débat ait lieu sans qu'en tout état de cause, elle ne prenne une motion d'ajournement. Dès lors, de la demande d'urgence de ce projet, pareille motion lui paraît devoir avant celle-ci, ce premier vote montre la volonté de la Chambre de faire aboutir ce débat.

En 1891 aussi, la tactique avait été la même, mais l'ajournement proposé par M. Peyrat fut également rejeté à une énorme majorité.

Il proteste contre ceux qui, comme M. Aynard, après avoir réclamé pour que la revision fît l'objet d'un débat d'ensemble, reprochent à la commission de ne les avoir pas suivis.

M. Aynard le conteste. — Vous avez mal interprété mes paroles. J'ai toujours combattu toute la revision.

M. Klotz. — Nous sommes d'accord au fond. (Rires).

A moins levée le renvoi à demain est ordonné.

LES ORDRES DU JOUR

M. Cuttoli demande la fixation à jeudi de la suite du débat sur les rapports commerciaux entre la France et l'Algérie.

M. Etienne. — La commission des douanes demande le maintien à cette séance du débat sur la révision douanière, comme il a été décidé.

M. Etienne appuie la proposition de M. Cuttoli.

M. Cruppi. — Le gouvernement demande que le projet sur les rapports avec l'Algérie venue aussitôt après la discussion générale des douanes.

Par 308 voix contre 195, le maintien de l'ordre du jour est adopté.

MM. Cuttoli, Etienne et Colin réclament alors une séance spéciale pour samedi matin. Elle est ordonnée.

La séance est levée à 7 h. 45. Séance demain à 9 h. pour la suite des douanes.

DES VACANCES POUR TOUS !

Encore un peu de temps et il ne restera plus dans la fournaise des Clés que les cacheves de l'éternel labeur, armée néanmoins et formidable que la vide tout par l'attirance de la mer, de la montagne ou de la forêt ne sera point perceptible.

Bien peu nombreux sont, en effet, dans la multitude des êtres ceux qui peuvent suspendre, durant quelques jours, les coutumières et banales occupations, s'en aller loin des poussières, loin des lumées, respirer l'air pur, se vivifier et sublimer au spectacle de la grande Nature, les courantes matérialités.

Mais combien rares aussi, parmi les privilégiés et heureux oziés du « home », sont ceux qui savent apprécier et savourer tous les charmes, toutes les délices de la villégiature !

Cette ignorance, et comme aux riches, de l'art de jouir des merveilles dont est parsemée la Terre, apparaît presque comme la vengeance du pauvre qui demeure rivé à sa chaîne avec toujours le même horizon où jamais ne brille l'étoile d'Espérance.

C'est ce qui manque donc aux heureux de la Vie pour mesurer l'étendue de leur bonheur ? Une âme, peut-être...

Pour la plupart, le temps des vacances n'est qu'une interruption automatique, fatale, dans leur habituelle manière d'être. C'est une corvée ! Celui-ci soigne son estomac, eut autre son cerveau, celui-là ses bronches ou ses rhumatismes ; ils mangent, ils boivent, ils « flirtent », ils dorment, mais la demeurent insensibles à la poésie des choses. Cette eau qui, doucement, avec une sorte de maternelle tendresse, caresse la grève ou qui, dans d'une mystérieuse colère, semble menacer les nues et furieusement mugit ; ce sable étincelant du mille feux ; ces pins et droits et si fiers sur la dune ; ces parfums délicieux qu'épand en se jouant la brise irrisoire ; ces rococoïnement des ramoureuses colombes au fond des bois, — non n'éveille en eux les pensers qui divinisent. On les dirait tout timon !

Ploignons-les...

Mais croyez-vous, par contre, que si le pauvre, l'humble travailleur, la vestiaire ménagère que le Misère emprisonne, en le même inaction, en la même ruelle, du commencement au bout de l'an, pouvaient s'enfuir quelques jours par les sentiers, par la plaine, vers la montagne ou vers la mer, croyez-vous qu'ils se sentiraient pas puissamment, eux, les incomparables bénités que l'œil sceptique ou raisonné du riche dédaigne ?

Tôt levés, tard couchés, — ils y sont astreindus, — ils laissent vibrer les échos de leurs exclamations joyeuses, du cri de leur reconnaissance et on les verrait, lervente, bénir la Puissance qui, si proche de leur enfer, ordonna de tels paradis. Car ils ont l'âme artiste, prolondément, les travailleurs, et il faudrait bien peu de chose pour aider à son épanouissement...

Que faudrait-il ?

Organiser des colonies familiales de vacances, comme ou a organisé des Colonies scolaires.

Cela coûterait cher ? Les retraites ouvrières aussi coûteront cher et cependant nous les aurons.

Pour ces Colonies familiales, je voudrais la double participation de la famille et de la Commune ou du Département. C'est la Commune qui centraliserait les ressources, portant au crédit de chaque groupe se laisant inscrire à une époque déterminée, les coût journaliers hebdomadaires ou mensuelles qui totalisées, permettraient de couvrir les frais d'une semaine ou même de villégiature de la famille laborieuse et économe.

Les Compagnies de Chemins de fer accorderaient, certainement, à une pareille œuvre le maximum de réduction, sinon, le parcours entièrement gratuit, et les Municipalités des « petits trous pas cher », — encore trop cher, hélas ! pour les gueux, —, eurent tout intérêt à la secunder.

Ainsi, chaque année, un grand nombre de déshérités de la Fortune seraient admis au bonheur de feuilleter l'incomparable livre de la Nature.

Sincèrement, je crois que dans cette idée des colonies familiales de vacances que je n'ai prétendu qu'ébaucher, ici, il y a les germes d'une Œuvre sociale utile et féconde en redressements physiques et moraux.

Non, il ne faut pas que le Beau demeure l'exclusif apanage du riche ; le pauvre a le droit, lui aussi, de puiser à son spectacle les sensations qui exaltent, et il n'est point pour cela d'école supérieure à celle de la Nature livrant ses trésors sous la lumière d'un clair soleil, étincelant dans un ciel d'azur et jaloux à profaner la Vie.

G. Stuys-Evauty.

L'ARGENT QUI DORT

Ainsi que chaque année à la fin de juin, le « Journal officiel » a publié l'état des comptes des caisses d'épargne abandonnées depuis 1879.

On sait qu'aux termes des lois de 1853, 1895 et 1905, lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans à partir de la dernière opération du déposant, les sommes que détiennent les caisses d'épargne et leur compte sont prescrites et reparties entre les caisses d'épargne pour deux cinquièmes et les Sociétés de secours mutuels possédant des caisses de retraite pour les trois autres cinquièmes.

Sans être énorme, le total de ces sommes est fort respectable. Il s'élève en chef cette année, à 705.695 fr. 36 centimes et représente 35.983 comptes abandonnés dans 557 caisses, en augmentation sensible sur les chiffres de l'an dernier.

Le montant de chacun de ces livrets n'est évidemment pas bien important car, intérêts compris il n'est en moyenne que de 36 fr. 13. Cependant quelques-uns dépassent ceul francs.

Quel est le motif de cet abandon ? Et comment expliquer une telle négligence ou un tel mépris de l'argent chez ceux qui, en s'adressant à la Caisse d'épargne donnent preuve au contraire, d'économie et de prévoyance ?

Voici l'explication donnée à la Caisse centrale :

Parmi les clients des Caisses d'épargne il y a beaucoup de personnes qui, par l'absence ou par avarice, cachent précisément leur livret aux yeux de tous, même de leurs proches. A leur mort, ce livret, dissimulé dans un endroit secret, risque fort d'être détruit et c'est ainsi que le dépôt sera frappé par la prescription.

Le dépendenla, l'incendie principalement peut aussi disparaître bon nombre de titres.

Une autre cause d'abandon, volontaire cette fois, est provoquée souvent lors de l'ouverture d'une succession : les héritiers découvrent un livret portant une petite somme ; mais pour en obtenir le versement il faut des frais, des démarches et l'on y renonce.

A travers le Nord

L'Equarrissage de Wattignies

Il n'est pas l'établissement dangereux qu'on a voulu montrer, nous dit M. Rivière, Membre de la Commission sanitaire

Dans le journal *La Dépêche*, du 1er juillet 1909, paraissait un assez long article relatif à l'Equarrissage de Wattignies. Des plaintes amères, capables de semer l'épouvante, y étaient formulées contre cet établissement. Ces plaintes sont-elles fondées ? C'est ce que me fit l'honneur de me demander un des membres de la Presse lilloise, appartenant au Procès-Verbal Nord. Ma qualité d'inspecteur de l'équarrissage de Wattignies, et de membre de la commission sanitaire de la circonscription de Lille, m'ont probablement désigné au choix de mon distingué interviewer, aussi pourrai-je en mauvaise grâce de me dérober, estimant qu'il est de mon devoir d'éclairer le public en essayant de dissiper un peu le laminé d'épouvante qu'à mon humble avis, on agite un peu trop devant lui.

Qu'est-ce que l'équarrissage de Wattignies ? Qu'y fait-on exactement ? Sa présence, la proximité d'une grande ville comme Lille, renforcée d'importante fabrique industrielle, est-elle nécessaire, voire même utile ?

Fait-il courir certains dangers à la santé publique ? Ces dangers existent-ils réellement ? Ce sont autant de questions, auxquelles j'essayerai de répondre avec la plus grande impartialité, et la plus grande sincérité.

L'équarrissage de Wattignies est un établissement très bien aménagé, le seul de ce genre, pourrai-je dire, existant à 70 kilomètres à la ronde, où l'on reçoit les cadavres d'animaux, les viandes saisies, aux abattoirs, halles et marchés ; les abats, (produits de rachaga des bayaux dans les triperies), les poissons impropres à la consommation, les poissons frais salés pour retard dans leur arrivée aux halles, les viscères de volailles, gibiers, poissons, etc., en un mot, c'est là que débouche l'émonctoire de certains grands services d'alimentation de la ville de Lille. C'est annuellement par milliers de kilogrammes, que se chiffre la quantité de ces détritus qui y sont amenés, non pour y être détruits, mais pour y être transformés, après avoir été rendus inoffensifs. Ceux qui me feront l'honneur de lire cet article verront que l'établissement de Wattignies n'est pas, comme se le figurateat certaines personnes qui me l'ont avoué naïvement, un véritable charnier où se putréfient lentement des cadavres volés aux yeux de pauvres bêtes atteintes d'affections incurables et destinées à être abattues.

La ville de Lille alloue au tenancier de l'équarrissage la modique somme annuelle de 1.500 fr., pour être débarrassée journellement de ces impédiments de l'hygiène, qui

Graduellement, un peu de calme se produisait en lui ; ces énervements étaient plus rares, au besoin de s'écarter de ton moins fréquent ; il recommençait à faire quelques excursions à cheval avec son père, s'occupait avec lui des chasses de l'automne et, au bout de trois semaines, on le revit même au tennis, où « on se le disputait » ; car il était une joueur incomparable.

Pourtant, il n'avait pas retrouvé l'égalité de son humeur, à plus forte raison son exubérante gaieté ; et jamais encore il n'avait dit à sa mère, de son ton si gaminement affectueux : « Si qu'on avait laire une promenade tous les deux dans nos grands bois ! »

Il devait bien se avoir à désir, car elle sentait la phrase sur ses lèvres ; mais, au moment de la prononcer, quelque chose le retenait, voire au découragement... et, il s'éloignait de sa mère comme de tous les autres.

C'est même d'elle à présent qu'il redoutait peut-être le plus l'intimité.

Toutefois, cela n'atténuait encore ; et les eurent quelques bavardages à bâtons rompus, tandis qu'il se balançait sur son rocking-chair et que, à demi perdue dans une grand pauvier d'osier, elle travaillait inlassablement pour ses pauvres.

Mais le venue de Mme Maihardy et de Stéphana rejeta tout de nouveau dans une fébrile agitation.

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PARFAIT QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, Rue National, Lille

Feuilleton du 6 Juillet 1909 N° 147

PETITE MAIN

ou l'Infant de la Duchesse

GRAND ROMAN CONTEMPORAIN

Par Pierre SALES

— Ainsi... prononça-t-elle un peu farouche, j'ai bien votre parole ?

— Si je vous disais, Frinette, murmura-t-il en la pressant un peu plus, que cette parole... je l'avais déjà donnée à ma mère ?... Je ne vous dirais que cette mère, que vous avez raison d'aimer, de respecter... car il n'y a pas d'âme plus pure, plus belle au monde, sinon la vôtre... si je vous disais que cette mère a eu la cruauté que je ne commettrai un jour cette vilaine action... car s'est bien odieux, en effet, de garder la vie d'une jeune fille ; et cela m'inspirait autant d'horreur à moi qu'à elle... Ah ! comme je lui donnais facilement ma parole alors ! Car je m'imaginais n'être jamais coutiliu à un tel moment même mon cœur... Et, cela, j'ai cru pouvoir... Et moi qui porte un grand nom, dont j'ai la fierté pour songer avant tout à vivre qu'à m'imposer, moi qui suis l'unique descendant mâle d'une grande famille... j'aime à vouloir en faire un homme...

— Ne dites pas cela, monsieur Francis !

— Ne vous inquiétez pas concernant la fierté de mon nom ; mon cœur en a souvent le [illegible] ; [illegible] je ne pense pas, je ne crois pas, je ne sais rien... Je ne sais rien, je ne sais rien... Je ne sais rien... Je ne sais rien...